

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 2021-12

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2024-10 amendant le règlement de zonage n° 2021-12 de la Ville de Kingsey Falls ».

Description du secteur concerné :

- L'ensemble du territoire est concerné par l'une ou l'autre des dispositions.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

1. D'incorporer les dispositions du règlement numéro 411, modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska, deuxième génération, soit :
 - a. De créer la zone « CR-1 » à même l'ensemble de la zone « REC-1 »;
 - b. D'abroger la zone « REC-1 »;
2. D'incorporer les dispositions du règlement numéro 411, modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska, deuxième génération, soit :
 - a. De remplacer les définitions d' « Immeuble protégé » et de « Résidence de tourisme »;
 - b. D'autoriser, selon certaines conditions, l'aménagement et l'utilisation d'espace pour le stationnement temporaire de véhicules récréatifs comme activité complémentaire à l'agriculture.
3. D'incorporer les nouvelles dispositions prévues au règlement de plan d'urbanisme par le règlement 2024-09, soit :
 - a. D'ajouter les définitions d' « Arbre à faible déploiement et arbustes », d'« Arbre à grand déploiement », d' « Arbre à moyen déploiement » et d' « Indice de réflectance solaire (IRS) »;
 - b. D'ajouter des normes relatives aux matériaux de revêtement pour les toits plats;
 - c. D'ajouter des normes relatives aux îlots de verdure pour l'aménagement des aires de stationnement;
 - d. D'ajouter des normes relatives aux matériaux de revêtement pour les aires de stationnement contenant plus de 10 cases;
 - e. De modifier la quantité d'arbres à planter en marge avant sur un terrain bâti pour les usages résidentiel, commercial, industriel et public.

4. D'ajouter l'usage « jardin botanique » sous certaines conditions dans la zone A-6.
5. D'ajouter, pour l'usage *Industries de classe A*, l'usage accessoire de type « service de restauration » à la zone I-4 et de le contingenté à 1 dans la zone ».
6. De modifier le nombre d'étages maximum autorisé dans les zones I-1, I-2, I-3, I-4 et I-5, passant de 2 étages à 3 étages.
7. D'ajouter l'usage « Musée d'objets anciens » dans la zone P-1.
8. De modifier les délais de cessation, d'abandon ou d'interruption des activités pour un théâtre en droit acquis.
9. De modifier certains détails techniques concernant l'application des marges de recul des bâtiments principaux adjacents à un terrain bâti.
10. D'autoriser les bâtiments jumelés ou en rangée pour les usages non résidentiels sur l'ensemble du territoire de la ville de Kingsey Falls.
11. De modifier les normes relatives à la superficie au sol des bâtiments accessoires pour l'usage résidentiel.
12. D'ajouter des normes relatives à la superficie d'implantation au sol maximale des bâtiments accessoires pour les usages industriel et public.
13. D'ajouter des normes relatives à l'exemption de l'obligation de fournir et maintenir des cases de stationnement moyennant le paiement d'une somme.
14. De modifier les dispositions relatives aux poules à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, des zones rurales « RU » et des zones agricoles « A-7 et A-10 afin d'assurer la concordance au règlement 2024-04 intitulé « Règlement concernant les animaux uniformisés SPA d'Arthabaska.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 2 juillet 2024, à 18 h 45 à la salle du conseil de Kingsey Falls, situé au 15 rue Caron.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Kingsey Falls selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Ville : <https://www.kingseyfalls.ca/>.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.
DONNÉ À LA VILLE DE KINGSEY FALLS, CE 30 MAI 2024.

Annie Lemieux, *Directrice générale et Greffière*